



ffgolf®

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DE PARIS DU 08 MARS 2025

Le samedi 08 mars 2025 à 9h00, les associations sportives présentes sur la feuille de présence annexée au présent procès-verbal, se sont réunies au Golf National, sur convocation régulière du Président, en Assemblée Générale Ordinaire de l'association dénommée « Comité Départemental de Golf de Paris ».

Monsieur Claude POUILLOUX, membre du bureau, es-qualité préside la séance.

Monsieur/Madame Jean-Louis SIMON est désigné(e) comme secrétaire de séance par le Président.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

Assemblée Générale Ordinaire

- Présentation des procès-verbaux de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mars 2024 et de l'Assemblée Générale Élective du 28 octobre 2024.
- Rapport sur la gestion morale et sportive 2024
- Rapport financier 2024 et projet de budget 2025
- Cotisation annuelle des associations du Comité Départemental de golf du 75
- Pouvoirs pour les formalités
- Vote des résolutions
- Questions diverses

Le bureau procède ensuite à la vérification de la feuille de présence ainsi qu'à la régularité des pouvoirs annexés. Après l'avoir certifiée exacte avec les autres membres du bureau, le Président déclare que 7 membres sont présents ou représentés sur les 46 répertoriés sur la feuille de présence réunissant 12 514 voix sur les 16 573 répertoriées sur la feuille de présence.

Le Président rappelle ensuite aux membres du Comité qu'ils ont tous reçu par mail les documents et renseignements nécessaires aux délibérations et que ces derniers sont consultables au bureau du Comité (situé au 2 Avenue du Golf, 78 280 Guyancourt) à savoir :

- Justificatifs de l'envoi des convocations
- Les comptes annuels de l'exercice 2024
- Le rapport moral 2024 et le rapport sportif 2024
- Le rapport financier 2024 et le projet de budget 2025
- Le texte des résolutions proposées

Le Président ouvre ensuite la discussion au cours de laquelle il fournit tous renseignements et explications complémentaires à tout requérant. La discussion close, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.



1) Vote des résolutions :

Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution :

L'Assemblée Générale approuve les procès-verbaux de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mars 2024 et de l'Assemblée Générale Élective du 28 octobre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité**.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le rapport moral et le rapport sportif 2024

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité**.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier sur les comptes de l'exercice approuve ce rapport et les dits comptes 2024 ainsi que de l'affectation du résultat et donne quitus de leur gestion aux membres du Comité Directeur.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité**.

Quatrième résolution :

Après présentation du budget, l'Assemblée Générale approuve le budget 2025 tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité**.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale approuve la cotisation annuelle gratuite des associations du Comité Départemental de Golf de Paris.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité**.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le pouvoir pour les formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité**.



ffgolf®

2) Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président lève la séance à 9h50.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et le Secrétaire, après lecture, pour valoir et faire valoir.

Le Président
C. POUILLOUX

Secrétaire
JL. SIMON